

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2013

L'an deux mil treize, le cinq juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de MERLEVEZ, à la suite des opérations du 30 juin 2013 se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 1^{er} juillet 2013 par Mme Martine PARÉ, 1^{ère} adjointe faisant fonctions de Maire, conformément aux articles L. 121-10 et L122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents MM. et Mmes les Conseillers municipaux :

Mme Christine BOULAIS, Mme Isabelle CORLAY, M. Jean-Michel CORLAY, M. Yves GAUTIER, M. Claude JAFFRÉ, M. Philippe JUSTOM, M. Didier LE BLIMEAU, M. Etienne LE BORGNE, Mme Christine LE BRAS, Mme Marie-Hélène LE CORRE, M. Claude LE GOFF, Mme Marie-Aimée LE HUEC, Mme Nathalie LE LABOUSSE, M. Jean-Luc LE LEUCH, M. Philippe LE LEVÉ, M. Patrice LE PADELLEC, M. Michel LE SAUSSE, M. Philippe LE SERREC, Mme Valérie LEGROS, Mme Martine PARÉ, Mme Marie-France PONGERARD, M. Lionel TIBULLE.

Absent excusé : M. Bruno LE BOSSER.

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Martine PARÉ, première adjointe faisant fonctions de Maire.

Mme PARÉ invite les membres du conseil municipal à observer une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Fortuné LE CALVÉ, Maire, décédé le 1^{er} juin 2013. Des élections municipales partielles complémentaires ont eu lieu dimanche 30 juin 2013. Les électeurs de Merlevenez ont été invités à élire 2 conseillers municipaux en remplacement de M. Fortuné LE CALVÉ, décédé et de Mme Monika PLAILLY qui a démissionné de ses fonctions en septembre 2009.

Mme Martine PARÉ, première adjointe, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer : Mme Valérie LEGROS et Mme Christine LE BRAS.

Monsieur Jean-Michel CORLAY, le plus âgé des membres du Conseil a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme Isabelle CORLAY.

D-05JUILLET2013-1 **ÉLECTION DU MAIRE**

Premier tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des Articles L.2122-4, L2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	22
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral.....	2
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés.....	20
Majorité absolue.....	11
Ont obtenu	
Monsieur Jean-Michel CORLAY, vingt	20

Monsieur Jean-Michel CORLAY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

D-05JUILLET2013-2

QUATRE POSTES D'ADJOINTS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, en vertu de l'article L 122-2 du CGCT, fixe à quatre le nombre de postes des adjoints.

D-05JUILLET2013-3

INDEMNITÉS MAIRE ET ADJOINTS

Vu les articles L 2123-23-1 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, fixe les indemnités de fonction du Maire et des adjoints comme suit :

- Indemnités du Maire : 43% de l'indice brut de référence 1015
- Indemnités de chaque adjoint : 16,50% de l'indice brut de référence 1015

D-05JUILLET2013-41

ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CORLAY élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

Premier Tour de Scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	22
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés.....	21
Majorité absolue	11
Ont obtenu	
Madame Martine PARÉ, vingt et une voix.....	21

Madame Martine PARÉ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.

D-05JUILLET2013-5

ÉLECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CORLAY élu Maire, à l'élection du second adjoint.

Premier Tour de Scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	22
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral	2
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés.....	20
Majorité absolue	11
Ont obtenu	
Monsieur Philippe LE LEVÉ, dix-neuf voix.....	19
Monsieur Didier LE BLIMEAU, une voix.....	1

Monsieur Philippe LE LEVÉ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

D-05JUILLET2013-6

ÉLECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CORLAY élu Maire, à l'élection du troisième adjoint.

Premier Tour de Scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	22
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral.....	2
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés.....	20
Majorité absolue	11

Ont obtenu

Monsieur Claude LE GOFF, dix neuf voix.....19

Monsieur Claude LE GOFF ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

D-05JUILLET2013-7

ÉLECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CORLAY élu Maire, à l'élection du quatrième adjoint.

Premier Tour de Scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	22
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral.....	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés.....	21
Majorité absolue	11

Ont obtenu

Monsieur Jean-Luc LE LEUCH, vingt voix.....20

Monsieur Jean-Luc LE LEUCH ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

D-05JUILLET2013-8

ATTRIBUTIONS

1^{ère} adjointe, PARÉ Martine - Finances, affaires sociales et affaires scolaires

2^{ème} adjoint LE LEVÉ Philippe - Urbanisme et environnement

3^{ème} adjoint LE GOFF Claude - Travaux et sécurité

4^{ème} adjoint LE LEUCH Jean-Luc - Affaires culturelles, communication et associations

CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres décide de créer 4 postes de conseillers municipaux délégués et procède à la nomination de chacun d'eux :

Conseiller municipal délégué aux affaires scolaires et périscolaires : Isabelle CORLAY

Conseiller municipal délégué à la jeunesse et aux sports : Didier LE BLIMEAU

Conseiller municipal délégué à la sécurité des bâtiments : Claude JAFFRÉ

Conseiller municipal délégué au patrimoine : Etienne LE BORGNE

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANT LA COMMUNE A LA CCBBO

M. le Maire invite les membres du conseil municipal à élire les 3 représentants titulaires à la CCBBO. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	22
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral.....	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés.....	22
Majorité absolue.....	12
Ont obtenu	
Mme Martine PARÉ.....	22
Monsieur Claude JAFFRÉ.....	22
Monsieur Philippe JUSTOM.....	21
Monsieur Patrice LE PADELLEC.....	1

Mme Martine PARÉ et MM JAFFRÉ et JUSTOM ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés représentants titulaires à la CCBBO.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CORLAY, Maire, à l'élection des trois représentants suppléants à la CCBBO :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	22
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral.....	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés.....	22
Majorité absolue.....	12
Ont obtenu	
Monsieur Michel LE SAUSSE.....	21
Monsieur Patrice LE PADELLEC.....	22
Madame Christine LE BRAS.....	20
Madame Christine BOULAIS.....	1
Monsieur Didier LE BLIMEAU.....	1

MM LE SAUSSE, LE PADELLEC et Mme LE BRAS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés représentants suppléants à la CCBBO.

D-05JUILLET2013-11

CENTRE DE SECOURS DE PLOUHINEC

Le conseil municipal, désigne, par vote à bulletins secrets, ses délégués chargés de siéger au sein des syndicats intercommunaux :

Jean-Michel CORLAY et Marie-France PONGERARD

D-05JUILLET2013-12

COMPOSITION DES COMMISSIONS

Le Conseil Municipal désigne ses membres qui siégeront au sein des commissions de la manière suivante :

Commission des Finances

Jean-Michel CORLAY, Martine PARÉ, Philippe LE LEVÉ, Claude LE GOFF, Jean-Luc LE LEUCH, Etienne LE BORGNE, Didier LE BLIMEAU, Isabelle CORLAY, Claude JAFFRÉ, Bruno LE BOSSER, Patrice LE PADELLEC, Valérie LEGROS et Christine LE BRAS.

Commission travaux et urbanisme :

Philippe LE LEVE, Claude LE GOFF, Philippe LE SERREC, Michel LE SAUSSE, Didier LE BLIMEAU, Patrice LE PADELLEC, Philippe JUSTOM, Claude JAFFRE, Yves GAUTHIER, Christine LE BRAS.

Commission associations, culture et communication

Jean-Luc LE LEUCH, Etienne LE BORGNE, Marie-Hélène LE CORRE, Marie-France PONGERARD, Christine BOULAIS, Nathalie LE LABOUSSE, Marie-Aimée LE HUEC.

Commission scolaires et périscolaires

Martine PARÉ, Isabelle CORLAY, Didier LE BLIMEAU, Yves GAUTHIER, Marie-France PONGERARD, Christine BOULAIS, Marie-Aimée LE HUEC, Nathalie LE LABOUSSE, Lionel TIBULLE, Valérie LEGROS.

DÉSIGNATIONS

D'un référent sécurité routière : Jean-Luc LE LEUCH

Jean-Michel CORLAY	Martine PARÉ	Philippe LE LEVÉ
Claude LE GOFF	Jean-Luc LE LEUCH	Didier LE BLIMEAU
Yves GAUTIER	Claude JAFFRÉ	Marie-Hélène LE CORRE
Christine BOULAIS	Michel LE SAUSSE	Marie-France PONGÉRARD
Isabelle CORLAY	Etienne LE BORGNE	Bruno LE BOSSER
Philippe JUSTOM	Philippe LE SERREC	Nathalie LE LABOUSSE
Lionel TIBULLE	Patrice LE PADELLEC	Marie-Aimée LE HUEC
Christine LE BRAS	Valérie LEGROS	